



**Comité indépendant de déontologie, d'éthique
et de saisine disciplinaire (CIDESD)**

(Comité d'éthique et de déontologie)

Rapport 2021-2022

Date de rédaction 25/04/2022	Date de présentation 12/06/2022
Rédacteur Philippe Zwaenepoel, rapporteur du comité	Instance (AG, CD, ...) Assemblée générale FFB
Nom du fichier 2022 Comité éthique_rapport annuel.pdf	Lieu Rennes

Composition du comité Jean-François Espalieu Johann Petit François Schunck	Destinataires (A): Comité directeur + DTN + secrétariat fédéral + délégués de ligue
	Destinataires pour information (Cc:)



Sommaire

1 Mise en place du comité	1
2 Activités du comité	1
2.1 Charte d'éthique et de déontologie de la FFB.....	1
2.2 Suivi des travaux de commission.....	2
2.2.1 Projets Sportifs Fédéraux 2021	2
2.2.2 Appel à projets 2022.....	3
2.3 Avis consultatifs rendus	3
2.4 Contrat de délégation	4

1 Mise en place du comité

Chaque nouvelle olympiade s'accompagne du renouvellement des instances de la fédération et des organes déconcentrés.

Le CIDESD a ainsi été renouvelé pour l'olympiade 2021-2024 :

- Désignation par le président et son bureau de Philippe Zwaenepoel, en tant que nouveau rapporteur du comité ; validation de cette désignation par le comité directeur lors de la réunion du 9 & 10 janvier 2021 ;
- Membres du comité proposés par le rapporteur : Jean-François Espalieu, ancien président de la commission de discipline nationale, Johann Petit, joueur masters carambole, François Schunck, ancien président de la FFB.
- Composition validée par le comité directeur, par vote électronique, et communiquée le 16 février 2021 aux organes déconcentrés dans le document « Commissions techniques & sportives - organigrammes 2021-2024 ».

Aucun des membres du comité ainsi composé ne fait partie des instances dirigeantes de la fédération ou du comité directeur d'un de ses organes déconcentrés (condition imposée par l'article 3.4 du règlement intérieur FFB).

2 Activités du comité

2.1 Charte d'éthique et de déontologie de la FFB

Rappel : La loi du 1er mars 2017 visant notamment à préserver l'éthique du sport dispose, dans l'article L. 131-15-11, que les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) prévue à l'article L. 141-3.

Elles instituent en leur sein un comité, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant et habilité à saisir les organes disciplinaires compétents, et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.



En prenant ses fonctions, le nouveau comité a été amené à faire un double constat :

- la FFB ne disposait pas de sa propre charte d'éthique et de déontologie, et à défaut, faisait référence à celle du CNOSF ;
- l'article 3.4 du RI FFB disant que « *Le CIDESD n'est pas habilité à saisir l'organe disciplinaire, seul le président de la FFB en a le pouvoir.* », n'était pas conforme à l'article de loi rappelé ci-dessus prévoyant la possibilité pour le comité de saisir directement les organes disciplinaires compétents. Commentaire : la mission de veiller à l'application d'une charte et au respect de règles doit être accompagnée, en effet, de moyens de coercition adaptés et applicables à tous les échelons fédéraux.

Pour la rédaction de la charte FFB, l'option choisie a été de s'inspirer des chartes des autres fédérations (tennis, pétanque, tir à l'arc, ...), et d'en retenir les contenus et présentations qui semblaient les mieux convenir aux objectifs poursuivis : la déclinaison des principes éthiques par catégories d'acteurs, la définition des conflits d'intérêts et règles correspondantes de prévention et de traitement, et enfin une présentation qui en facilite l'appropriation.

La rédaction s'est accompagnée d'échanges avec le groupe de travail chargé de la mise à jour des textes fédéraux pour assurer la cohérence indispensable entre la charte, les statuts, le règlement intérieur et le code de discipline.

Le 18 décembre 2021, ces textes, hormis le code de discipline, ont été soumis à l'assemblée générale qui a adopté le règlement intérieur et la charte (majorité relative), mais non les statuts (majorité qualifiée aux 2/3). Les statuts prévalant sur tous les autres textes fédéraux, mais non sur la loi, le nouveau comité se trouve placé ainsi devant un imbroglio juridique qui demande à être dénoué dès que possible.

2.2 Suivi des travaux de commission

2.2.1 Projets Sportifs Fédéraux 2021

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) avec un accompagnement financier dédié constitue un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques.

Pour ces projets sportifs fédéraux, les consignes données par l'Agence Nationale du Sport aux fédérations sont de « *présenter la garantie d'une attribution équitable aux associations (...) créer une commission qui garantira l'indépendance des décisions (...). Cette commission, (...) composée d'élus et de salariés (...) ainsi que du (de la) Président-e de la commission d'éthique (...) sera en charge de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés et de fixer les modalités d'évaluation des projets financés* ».

Le rapporteur¹ du comité d'éthique, de déontologie et de saisine disciplinaire, a ainsi été consulté et associé à toutes les étapes de la procédure d'attribution des subventions du PSF 2021, de mars à juin 2021 :

- Appel à projets auprès des ligues, des comités départementaux et des clubs ;
- Appel public à candidatures pour faire partie de la commission PSF 2021 ;

¹ Rapporteur pour le CIDESD (président pour le comité d'éthique et de déontologie, selon le règlement intérieur adopté en décembre 2021).



- Constitution de binômes au sein de la commission – répartition des dossiers reçus entre binômes ;
- Evaluation séparée des projets sur des critères précis de notation ;
- Mise en commun au cours d'une réunion plénière : harmonisation des évaluations et premières propositions d'attribution de subventions en prenant en compte les critères définis par l'ANS ;
- Réexamen séparé de certains dossiers, le cas échéant par un autre binôme d'évaluateurs ;
- Nouvelle mise en commun et finalisation des propositions d'attribution de subventions ;
- Elaboration des courriers à destination des ligues et comités départementaux.

2.2.2 Appel à projets 2022

L'appel à projets lancé par la fédération dès décembre 2021 sur ses ressources propres s'est terminé en mars 2022 avec les décisions d'attribution de subventions aux porteurs des projets retenus.

Le comité a de la même manière que pour le PSF, par l'intermédiaire de son rapporteur, été associé à toutes les étapes de cet appel à projets, avec une procédure analogue à celle du PSF 2021.

2.3 Avis consultatifs rendus

Non-renouvellement par un club de l'adhésion d'un ancien membre

Dans le cas de figure considéré, le non-renouvellement s'apparentait à une sanction disciplinaire et aurait dû faire l'objet d'une procédure disciplinaire en bonne et due forme.

Lettres anonymes reçues par la fédération accusant un club affilié d'être un point de deal

Ces courriers auraient pu être classés sans suite, compte tenu de l'anonymat de l'expéditeur. Toutefois, par précaution, contact a été pris avec le président de la ligue pour qu'une enquête discrète soit menée sur le fonctionnement du club. Au final, les allégations des courriers se sont avérées sans fondement.

Faits d'insultes à arbitre

Après enquête, et confirmation des faits d'insultes, une procédure disciplinaire pouvait être régulièrement engagée contre le contrevenant.

Réaffiliation d'un club sanctionné

La demande de réaffiliation se faisant sur de nouvelles bases, l'avis rendu après consultation était de ne pas écarter le club des dispositifs de soutiens fédéraux (Reboost, ...) pour respecter l'égalité de traitement entre clubs.

Adhérent exclu de son club de billard pour falsification de reçus de cotisations « club » au préjudice d'un tiers

Après consultation d'un juriste, le comité a émis un avis favorable à l'engagement de poursuites disciplinaires pour manquements à l'éthique à l'encontre de ce licencié, dirigeant au sein d'organes déconcentrés.

Dossier rejeté lors de l'appel à projets 2022

Des explications ont été fournies au président de club sur les manquements à l'éthique dans ses échanges avec la fédération et la ligue qui ont amené la commission à ne pas traiter son dossier.



2.4 Contrat de délégation

Le comité a été mis à contribution pour l'élaboration du contrat de délégation avec le ministère des sports, dans le cadre de la stratégie nationale visant la promotion de l'engagement républicain.

Dans le droit fil des orientations ministérielles, une page dédiée à l'éthique et à la déontologie a été créée sur le site fédéral présentant le comité, ses missions, la charte fédérale et donnant la procédure pour saisir directement le comité (lancement d'alertes) via l'adresse électronique ethique@ffbillard.com.

Pour l'élaboration d'un plan de prévention des atteintes à l'éthique et à l'intégrité du sport, le comité s'appuiera sur la méthodologie proposée par l'AFNOR : l'établissement d'un état des lieux des risques, l'identification des priorités et domaines d'action à travailler, l'élaboration d'une stratégie de communication. La première étape consistera à établir une typologie des infractions selon leur gravité et leur fréquence à partir de l'analyse des sanctions disciplinaires prises par la fédération, les organes déconcentrés et les clubs au cours des 5 dernières années.

La prévention des conflits d'intérêts fait partie également des actions à mener via l'identification des situations à risques (cumul de mandats, concentration des pouvoirs, ...).

Le comité propose également la nomination d'un référent "éthique"², chargé de la mise en œuvre opérationnelle des recommandations qu'il pourra émettre, notamment en matière de lutte contre les violences, discriminations et incivilités.

² Serge Lecroart, copilote du pôle gouvernance, a été chargé de cette mission par le comité directeur, lors de sa dernière réunion (compte rendu à paraître).